

Dernière évolution de notre contrat originel, Nortia – un des tous premiers contrats du genre – Nortia II s'adresse aux investisseurs désireux de gérer leur contrat à partir d'une sélection rigoureuse des meilleurs OPC de chaque compartiment du marché.

3 BONNES RAISONS D'ENVISAGER SON AVENIR AVEC NORTIA II :



Intérêt fiscal de l'EuroDifféré



Se décharger de tout souci de gestion :

- Mandats d'arbitrage
- Options de gestion



Transférabilité du PEP

■ LE CONTRAT

Contrat d'Assurance vie à versements libres et à durée viagère.

Souple, ouvert et évolutif, NORTIA II propose une large gamme d'OPC, 3 actifs en euros (*Actif général de La Mondiale, EuroPatrimoine et EuroPatrimoine Différé*) et 5 mandats de gestion multisupports, pour les investisseurs souhaitant déléguer tout ou partie de la gestion de leur contrat.

Les versements

Versement initial	7 500€
Versements complémentaires	Libres : 1 500€
	Programmés :
	150€ par mois, 300€ par trimestre, 450€ par semestre, 750€ par an

■ ZOOM SUR LES FONDS EN EUROS

EuroPatrimoine, le fonds en euros actif

Le fonds EuroPatrimoine est une nouvelle génération d'actif en euros offrant une alternative à l'érosion du rendement des fonds généraux classiques des compagnies d'assurance, tout en conservant la garantie du capital.

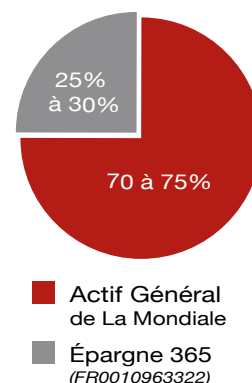
Le fonds EuroPatrimoine présente les mêmes caractéristiques qu'un actif général «traditionnel», à savoir :

- **Une garantie du capital** : Permanente (*frais de gestion compris*),
- **Un effet cliquet** : Les gains acquis chaque année ne peuvent être remis en cause quelle que soit la conjoncture,
- **Une participation aux bénéfices spécifique** : Tenant compte de la performance du fonds général et d'actifs plus dynamiques.

Pour l'année 2015, Le fonds EuroPatrimoine est constitué au minimum de 70% sur l'Actif général de La Mondiale, le solde étant réparti sur un support diversifié, Épargne 365 (FR0010963322).

Cette poche de diversification est gérée selon la méthode dite du «coussin». En cas d'évolution défavorable d'un des fonds, seul celui-ci sera partiellement ou totalement arbitrée.

Répartition du fonds EuroPatrimoine au 31/12/2014



Le fonds EuroPatrimoine Différé

Nortia II a connu une évolution importante avec la création du **Fonds EuroPatrimoine Différé**, une nouvelle génération d'Actifs en euros, dont la participation aux bénéfices n'est acquise qu'au terme d'une période de 4 ou 8 ans (*selon le choix du souscripteur*).

Le **Fonds EuroPatrimoine Différé** est adossé au Fonds EuroPatrimoine, à l'exception près que la participation aux bénéfices est versée tous les 4 ou 8 ans et non chaque année.

Ceci implique un traitement fiscal particulier tant sur le plan de l'ISF que sur les rachats (*cf. fiche « Les fonds en euros »*).

■ NORTIA II S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL DE L'ASSURANCE VIE

En cas de rachat :

La taxation sur les plus-values ne s'applique qu'en cas de rachats de capitaux du contrat, sauf prélèvements sociaux sur les produits des fonds en euros lors de l'inscription en compte. Les arbitrages n'ont pas d'incidences fiscales.

La fiscalité applicable s'analyse en fonction de la durée écoulée entre l'ouverture du contrat et le rachat.

En cas de décès :

Le contrat s'inscrit dans le cadre de la fiscalité de l'Assurance vie en vigueur à ce jour.

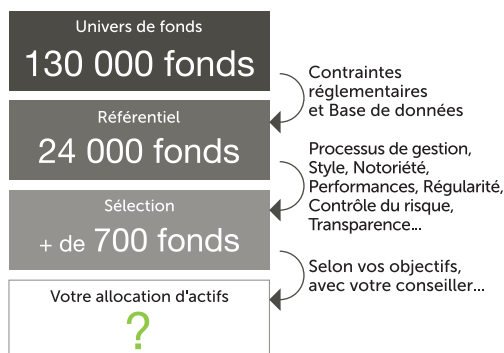
ISF :

La valeur prise en compte au titre de l'ISF est la valeur de rachat du contrat au 1^{er} Janvier (article 885 F du CGI).

■ LES SUPPORTS : UNE SÉLECTION RIGoureuse

Nos critères sont dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- Performances réalisées sur les 3 et 5 dernières années,
- Volatilité des supports,
- Notoriété et expérience des gérants,
- Possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais,
- Qualité de l'information,
- Complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion.



GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

- + de 700 OPCVM
- 1 SCI
- 1 SCPI
- Des produits ponctuels (EMTN, CLN...)
- 3 fonds en euros : l'Actif général de La Mondiale, le fonds EuroPatrimoine (Minimum 10% d'UC pour tout investissement sur ce fonds) et le fonds EuroPatrimoine Différé (Minimum 10% d'UC pour tout investissement sur ce fonds)

MANDATS D'ARBITRAGE

5 mandats d'arbitrage multigestionnaires adaptés et en adéquation avec les marchés financiers :

- International Flexible 30
- Europe 70 et Europe 100
- International Flexible 60 et Flexible 100

7 OPTIONS DE GESTION

Dans le cadre de la gestion libre, NORTIA II vous propose 7 options de gestion qui vous offrent la possibilité de bénéficier d'arbitrages automatiques selon des modalités prédéfinies.

- Investissement progressif
- Gestion par Horizon
- Sensibilisation/Désensibilisation
- Top Indexé
- Stop Loss relatif
- Stop Loss indexé
- Corridor indexé

■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- Frais d'entrée : 4,50% maximum
- Frais de gestion sur les UC et l'actif en euros : 0,98%/an
- Frais de gestion sur le fonds EuroPatrimoine : 1%/an
- Frais de gestion sur le fonds EuroPatrimoine Différé : 1,20%/an
- Frais de sortie : ni frais, ni indemnité de sortie
- Frais d'arbitrages : 0,65% de l'épargne arbitrée
- Avances : jusqu'à 60% de l'épargne investie en U.C. et 80% de l'épargne investie en euros
- Frais de gestion des mandats d'arbitrage : majoration des frais de gestion de 1,25% par an maximum
- Frais sur options de gestion : seuls les frais d'arbitrages sont prélevés à chaque déclenchement de l'option
- Frais de transfert de PEP vers un autre organisme : 0,50%

Le document n'a aucun caractère contractuel ni indicatif des choix et objectifs de l'investisseur. L'ensemble des données est présenté à titre purement informatif et ne peut en aucun cas être assimilé à une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, et est fourni et mis à la disposition par des sources extérieures. Des modifications des informations financières et des dispositions juridiques et administratives, notamment fiscales, peuvent survenir postérieurement à la rédaction du présent document. Par ailleurs, les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Il est d'ailleurs rappelé que la valeur des unités de comptes et celle des fonds en général ne sont pas garanties mais sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Dès lors, NORTIA décline toute responsabilité dans l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations et les conséquences qui pourraient en découler.

DISTRIBUÉ PAR

■ NORTIA - 215, avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1
Tél : 03 28 04 04 04 - Email : contact@nortia.fr - www.nortia.fr

Société de courtage d'assurance immatriculée
sous le numéro ORIAS 07 001 890
S.A.S. au capital de 2 000 000 € -
RCS LILLE MÉTROPOLE 398 621 102 000 43

ASSURÉ PAR

■ LA MONDIALE PARTENAIRE - Entreprise régie par le Code des Assurances
S.A. au capital de 73 413 150 € - RCS Paris B 313 689 713

Membre du Groupe AG2R LA MONDIALE
104-110, Boulevard Haussmann - 75379 PARIS Cedex 08

ACTIF EN EUROS & EFFET CLIQUET

Les gains acquis chaque année ne peuvent être remis en cause.

PERFORMANCES NETTES* (hors frais de gestion, prélèvements sociaux et fiscaux) :

(Actif général La Mondiale)

+2,37 % en 2014
+2,77 % en 2013
+2,92 % en 2012
+3,02 % en 2011
+3,37 % en 2010

(Fonds EuroPatrimoine)

+2,85 % en 2014
+3,75 % en 2013
+2,92 % en 2012
+0,90 % en 2011
+5,00 % en 2010
+6,00 % en 2009
+0,40 % en 2008

TRANSFERT DE PEP

- **Maintien des avantages fiscaux du PEP** : ancienneté du contrat, exonération d'impôts...
- **Cadre fiscal de l'Assurance vie** : exonération des droits de succession,
- **Performance et sécurité** : large choix d'UC, mandats d'arbitrage, capital garanti (après 8 ans).

LE PACTE ADJOINT...

Il consiste à coupler donation et Assurance vie. Cette association se traduit par :

- Un transfert de propriété immédiat,
- Le contrôle sur les sommes transmises,
- La fiscalité avantageuse de l'Assurance vie.

Vous souhaitez de plus amples informations sur notre contrat NORTIA II

Accédez à notre formulaire en ligne via notre rubrique Contact, sur www.nortia.fr